

Règlement 2025

PETRI BIANCHI TRAIL

5



1 Charte du concurrent :

Amis Participants :

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, sachets de barres énergétiques et autres sur le sol.
- Ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Respecter l'intégralité du Règlement.
- L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des concurrents laissés sur les stands de ravitaillement.
- La population locale vous accueille, remerciez-la : un sourire et un bonjour suffisent.

Amis Accompagnateurs :

- Soutenir tous les concurrents : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du participant.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les personnes que vous accompagnez.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.... Et même sur l'ensemble des parcours.

2 Les inscriptions :

Conformément au principe de protection de la vie personnelle, le concurrent peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats sur les sites internet de l'organisation, ni sur ceux de la presse. Tout engagé accepte de recevoir par mail des informations de « **PETRI BIANCHI TRAIL** ».

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

En cas de changement de course dont le montant d'inscription serait inférieur, la différence ne sera pas remboursée. S'il est supérieur, l'inscription ne sera validée qu'à réception du complément.

Les inscriptions sont à effectuer auprès du prestataire « **SPORTIMERS** » moyennant le règlement des droits d'inscription fixés à :

- **PETRI BIANCHI**
 - 35 euros pour les non licenciés
 - 33 euros pour les licenciés FFA
- **A MILACCIA**
 - 23 euros pour les non licenciés
 - 20 euros pour les licenciés FFA
- **MARCHE I MULINI**
 - 10 euros pour tous les participants

Les inscriptions seront closes le 19 juillet 2025

- **Pour tous les concurrents des différentes épreuves de courses à pied sont obligatoires :**
 - Une licence athlé compétition ou athlé running ou athlé entreprise délivrée par la FFA
 - Ou Parcours Prévention Santé FFA

Echange de dossards :

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15000 € d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout engagé participant à la manifestation sous le nom d'une tierce personne. Le participant non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

3 Les courses

- 07 h 30 **PETRI BIANCHI** – 23 km (à partir de juniors)
- 08 h 00 **A MILACCIA** – 11 km 500 (à partir de cadets)
- 08 h 30 **Marche I MULINI**

3.1 Retrait dossards

Les dossards seront à retirer à DECATHLON (Sarrola)

- **Le samedi 19 juillet 2025 de 14h à 18h30.**

Vous devrez présenter obligatoirement votre carte d'identité.

3.2 Matériel obligatoire pour les trails

Contrôle aléatoire au départ :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Une réserve alimentaire
- Une réserve d'eau de 500 ml
- Un gobelet
- Un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC secours enregistré
- Une couverture de survie
- Un sifflet

- Bâtons tolérés

Les ceintures porte-dossard sont acceptées sous réserve de permettre une bonne lisibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant)

3.3 Balisages des parcours de trails

- Panneaux avec mention **PETRI BIANCHI** ou **A MILACCIA** ou flèches de couleur différente

Tout concurrent pris à jeter ou à laisser des déchets sur les parcours s'expose à une élimination immédiate de l'épreuve.

4 Annulation ou modification de la course :

Avant et pendant les courses

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

5 Assurance

Assurance manifestation

Les organisateurs ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile ». Il est cependant fortement recommandé d'avoir une assurance complémentaire de type « individuelle accident » permettant de garantir les risques suivants : invalidité, décès, dégâts corporels et matériels auprès d'une compagnie de votre choix.

L'assurance responsabilité civile ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.

6 Sécurité et assistance médicale

- Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours (protection civile de la Corse, médecins).
- Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course. Un concurrent faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.
- Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :
 - ° A mettre hors course (en invalidant le dossard), tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
 - ° A faire évacuer par tous moyens à leur convenance, les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- Les frais (pharmaceutique, radio, consultation, frais hospitaliers, etc...) ne sont pas pris en charge par les organisateurs.
- Une infirmerie tenue par la protection civile de la Corse sera présente sur la ligne d'arrivée à Cuttoli.

7 Contrôle antidopage

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout concurrent sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

8 Le droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du « **PETRI BIANCHI TRAIL** », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au PETRI BIANCHI TRAIL, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cettedurée ».

9 Remise des dossards

- Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.
- Présentation des pièces d'identité sans contact.

Chaque dossard sera remis individuellement : aucune personne n'est habilitée à récupérer le sac d'une autre personne.

10 Les ravitaillements

- Seul le coureur pourra pénétrer dans la zone de ravitaillement.
- Les ravitaillements « solides » pourront être individualisés et identiques dans leur composition pour tous les coureurs.
- Les ravitaillements « liquides » ne feront l'objet d'aucune manipulation de la part des coureurs. Le service sera assuré par les membres de l'organisation qui rempliront les contenants individuels.

Les coureurs auront l'obligation d'avoir un contenant individuel (gobelet, poche à eau...) pour pouvoir être servi en liquide.

11 Zone de course

Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi.

12 Zone d'arrivée

Eventuellement, la zone pourra être interdite aux non-participants. Le protocole de remise des prix pourra être adapté au dernier moment

